

3- Les modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés :

La charte départementale vise à favoriser la coexistence des activités dans les territoires ruraux dans un esprit de dialogue et de conciliation entre les agriculteurs et les habitants.

C'est pourquoi, la charte d'engagements du département de la CREUSE instaure un comité de pilotage à l'échelle du département. La Chambre Départementale d'Agriculture et les organisations syndicales représentatives opérant à l'échelle du département qui élaborent la charte désignent les membres de ce comité. Ces membres sont choisis notamment parmi des représentants des organisations syndicales représentatives, de la Chambre Départementale d'Agriculture, des collectivités locales, du Préfet, des autres partenaires consultés lors de la phase de concertation et des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées par des produits phytopharmaceutiques.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre de la charte. Les comptes rendus des réunions sont communiqués sur les sites internet de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, de la FDSEA et de JA23, permettant d'informer sur l'état du dialogue et de la conciliation dans le département.

Ce comité peut également être réuni en cas de difficulté ou conflit constaté sur une commune concernée par la mise en œuvre de la charte d'engagements. En cas de besoin, le comité de suivi réunira les parties concernées et les entendra afin de dresser un constat objectif de la situation et proposer un règlement du conflit, dans l'objectif de la coexistence des activités dans les territoires.

Modalités de révision de la charte d'engagement :

La présente charte d'engagements peut être révisée en respectant les mêmes modalités de concertation publique.

Ont réalisé cette Charte de Bon Voisinage et du Bien-Vivre ensemble en Creuse :

**La Chambre d'Agriculture 23
Représentée par son Président
Pascal LEROUSSEAU**

**La FDSEA 23
Représentée par son
Président Thierry JAMOT**

**Les JA 23
Représentés par leur
Président Michaël
MAGNIER**

Ont été consultés pour avis :

**La Préfète de la Creuse
Magali DEBATTE**

**La Présidente du Conseil Départemental
Valérie SIMONET**

**La Présidente de l'Association
des Consommateurs
Suzanne VARLET**

**Les Co Présidents de l'ADEPARC
Jean Philippe VIOLLET et
Philippe MONTEIL**

**Le Président de l'Association
des Maires, Michel VERGNIER**

**Le Président du CPIE des Pays Creusois
Jean Bernard DAMIENS**